

**Proposition de nomination de la directrice de l'école doctorale
« SESAM – Sciences Economiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management »**

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et notamment son article 6 ;

Vu la présentation jointe à cette délibération.

Considérant que lorsqu'une école doctorale relève de plusieurs établissements, les chefs d'établissement désignent conjointement le directeur dans les conditions définies par la convention qui les lie, après avis des commissions de la recherche, des conseils académiques, ou des instances qui en tiennent lieu, dans les établissements concernés, et du conseil de l'école doctorale ;

Considérant l'avis favorable rendu par le conseil de l'école doctorale « SESAM » sur la candidature de Madame Guillemette DE LARQUIER.

Délibère

Article 1er

Après en avoir délibéré, le conseil académique émet un avis favorable à la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	41
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	41
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs sur Marne, le 7 décembre 2022



Gilles ROUSSEL